

École Roger-Martineau
14, Allée des Pères-Eudiste
Natashquan Qc
G0G 2E0



PROJET ÉDUCATIF



Centre de services
scolaire de la
Moyenne-Côte-Nord

Québec



TABLE DES MATIERES

Contexte dans lequel évolue l'école Roger-Martineau	4
Vision de l'école.....	4
Mission de l'école	4
INSTRUIRE avec une volonté réaffirmée.	4
SOCIALISER pour apprendre à mieux vivre ensemble.	4
QUALIFIER selon des voies diverses.	4
Cadre légal	5
Article 36	5
Article 37	5
Article 74	5
Article 75	6
Article 218	7
Portrait de l'école	8
Contexte géographique	8
Contexte démographique.....	8
Environnement scolaire.....	9
Contexte pédagogique	10
Contexte professionnel	12
Contexte culturel	12
Forces et faiblesses de l'école	12
Enjeux.....	13
La compréhension en lecture	13
Le défi de l'engagement scolaire parental et communautaire	13
Les saines habitudes de vie	14
Orientations.....	14
Augmenter la réussite de tous les élèves	14
Enseigner de façon efficace les stratégies en lecture.....	14
60 minutes par jour de lecture	14
Augmenter les compétences en écriture	14
Faire de l'objectivation en enseignement	15
Faire de l'école un milieu de vie dynamique et stimulant.....	15
Augmenter la participation des parents dans l'accompagnement de leurs enfants durant le cheminement scolaire	15

Faire vivre de saines habitudes de vie aux élèves régulièrement	15
Offrir des ateliers sur l'alimentation, la sexualité et la santé mentale.....	15
Offrir des activités parascolaires	15
Tableau récapitulatif enjeux – orientations	16
Tableaux récapitulatifs objectifs – indicateurs – cibles	16
Augmenter la réussite de tous les élèves.....	16
Valoriser la place de l'école.....	16
Le bien-être physique et psychologique des élèves	16

CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ÉCOLE ROGER-MARTINEAU

VISION DE L'ÉCOLE

L'école Roger-Martineau est une école...

- Sensible, où tous trouvent leur place pour s'y épanouir.
- Ouverte, où tous se sentent inclus, acceptés tel qu'ils sont et respectés.
- Fondée sur le respect de tous, de leurs différences, de leur culture, de leur histoire, des défis auxquels ils font face, de leurs rêves, de leurs buts, de leurs aspirations.
- Interculturelle, où de la rencontre des cultures québécoise et innu naît quelque chose de plus grand et de rassembleur qui transcende les différences.

MISSION DE L'ÉCOLE

L'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Notre mission nous est donnée par la société via le ministère de l'Éducation.

Rappelons la définition donnée de la mission de l'école par l'énoncé de politique éducative du MELS. L'école tout un programme dont le contenu est repris dans le programme de formation de l'école québécoise :

INSTRUIRE AVEC UNE VOLONTÉ RÉAFFIRMÉE.

L'école a une fonction irremplaçable en ce qui a trait à la transmission de la connaissance. Réaffirmer cette mission, c'est donner de l'importance au développement des activités intellectuelles et à la maîtrise des savoirs. Dans le contexte actuel de la société du savoir, la formation de l'esprit doit être une priorité pour chaque établissement.

SOCIALISER POUR APPRENDRE À MIEUX VIVRE ENSEMBLE.

Dans une société pluraliste comme la nôtre, l'école doit être un agent de cohésion : elle doit favoriser le sentiment d'appartenance à la collectivité, mais aussi l'apprentissage du « vivre ensemble ». Dans l'accomplissement de cette fonction, l'école doit être attentive aux préoccupations des jeunes quant au sens de la vie; elle doit promouvoir les valeurs qui fondent la démocratie et préparer les jeunes à exercer une citoyenneté responsable; elle doit aussi prévenir en son sein les risques d'exclusion qui compromettent l'avenir de trop de jeunes.

QUALIFIER SELON DES VOIES DIVERSES.

L'école a le devoir de rendre tous les élèves aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire ou à s'intégrer à la société par la maîtrise de compétences professionnelles. Pour qu'elle remplisse cette mission, l'État doit définir le curriculum national de base, et les établissements doivent offrir des cheminements scolaires différenciés selon les intérêts et aptitudes de chaque élève, particulièrement au-delà de l'éducation de base. Il est temps d'accorder une attention plus soutenue à l'orientation des élèves et à réhabiliter la formation professionnelle comme voie normale de scolarisation.

Quant à l'égalité des chances, elle suppose que l'école consacre, entre autres, plus de ressources à certaines catégories d'élèves et à leurs parents afin que tous aient des chances égales de réussite. Le respect du

principe de l'égalité des chances implique donc que le conseil d'établissement prenne des décisions qui visent à favoriser la réussite éducative de l'ensemble des élèves.

CADRE LÉGAL

Articles de la LIP traitant du projet éducatif.

ARTICLE 36

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

ARTICLE 37

Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte:

1. Le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
2. Les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
3. Les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
4. Les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
5. La périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec le centre de service scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de service scolaire.

Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.

ARTICLE 37.1

La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

ARTICLE 74

Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de service scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de le centre de service scolaire.

ARTICLE 75

Le conseil d'établissement transmet au centre de service scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et le centre de service scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

ARTICLE 96.2

L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

ARTICLE 96.6

Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.

Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.

Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

ARTICLE 96.13

Le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin:

1. il coordonne l'analyse de la situation de l'école de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école;
 - a. il coordonne l'élaboration, la révision et, le cas échéant, l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
2. il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le présent chapitre qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement;
 - a. il s'assure que le conseil d'établissement reçoit les informations nécessaires avant d'approuver les propositions visées dans le présent chapitre;
3. il favorise la concertation entre les parents, les élèves et le personnel et leur participation à la vie de l'école et à la réussite;
4. il informe régulièrement le conseil d'établissement des propositions qu'il approuve en vertu de l'article 96.15.

Lorsque le directeur de l'école néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil, dans les 15 jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.

ARTICLE 96.15

Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues aux paragraphes 5° et 6°, des membres du personnel concernés, le directeur de l'école:

1. approuve, conformément aux orientations déterminées par le conseil d'établissement, les programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves;
2. approuve les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques;
3. approuve, conformément à la présente loi et dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;
4. approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou le centre de service scolaire;
5. approuve les règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sous réserve de celles qui sont prescrites par le régime pédagogique;
6. approuve les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif.

Avant d'approuver les propositions prévues au paragraphe 3° du premier alinéa et celles relatives aux modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents d'un élève sur son cheminement scolaire visées au paragraphe 4° du premier alinéa, le directeur de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement.

Les propositions des enseignants ou des membres du personnel visées au présent article sont faites selon les modalités établies par ceux-ci lors d'assemblées générales convoquées à cette fin par le directeur de l'école ou, à défaut, selon celles établies par ce dernier.

Une proposition des enseignants ou des membres du personnel sur un sujet visé au présent article doit être donnée dans les 30 jours de la date à laquelle le directeur de l'école en fait la demande, à défaut de quoi le directeur de l'école peut agir sans cette proposition.

Lorsque le directeur de l'école n'approuve pas une proposition des enseignants ou des membres du personnel, il doit leur en donner les motifs.

ARTICLE 209.2

Le centre de services scolaire doit s'assurer du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3.

ARTICLE 218

Le centre de service scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.

ARTICLE 221.1

Le centre de service scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.

PORTRAIT DE L'ÉCOLE

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

L'école Roger-Martineau est située à l'est du territoire de la Minganie sur la Côte-Nord, à 150 km de Havre Saint-Pierre, où se trouve le siège social du centre de services scolaires, et à 352 km de Sept-Îles, premier grand centre accessible à partir de Natashquan. On y accède par la route 138 qui traverse le Québec d'ouest en est sur le rive-nord du St-Laurent. On considère qu'il s'agit d'une région éloignée.

Cet éloignement constitue un handicap majeur pour l'école Roger-Martineau qui voit ainsi un grand nombre d'activités lui échapper en raison du temps de voyage nécessaire pour en profiter. De plus, les coûts de transport augmentent la pression sur le budget de l'école qui doit toujours en tenir compte dans ses achats de matériel.

L'école Roger-Martineau accueille les élèves de Baie-Johan-Beetz, Aguanish, Natashquan et de la réserve de Nutashkuan. L'école couvre un territoire de près de 90 km. Depuis trois ans, les élèves de Baie-Johan-Beetz et d'Aguanish viennent à l'école Roger-Martineau.

En hiver, la température peut causer la fermeture de la route entre les communautés ce qui oblige l'école à suspendre les cours à cause d'un manque de personnel.

CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

La région de la Minganie compte environ 6600 personnes. Le territoire desservi par l'école Roger-Martineau comprend les villages d'Aguanish et de Natashquan ainsi que la réserve autochtone de Nutashkuan. On compte environ 80 habitants à Baie-Johan-Beetz, 250 habitants à Aguanish, 250 habitants à Natashquan et 810 habitants sur la réserve de Nutashkuan.

Les principales activités économiques locales sont la pêche et le tourisme. Le centre économique de la région est Havre St-Pierre.

L'école Roger-Martineau possède un indice IMSE de 10. Ce faisant, elle bénéficie de la stratégie d'intervention Agir autrement.

La fréquentation scolaire en 2023 à l'école Roger-Martineau était de 94 élèves répartis comme suit :

- 20 élèves au préscolaire à l'école Notre-Dame-des-Anges
- 46 élèves au primaire à l'école Notre-Dame-des-Anges
- 26 élèves au secondaire à l'école Notre-Dame-des-Anges

De ce nombre, 43 sont des élèves Innus.

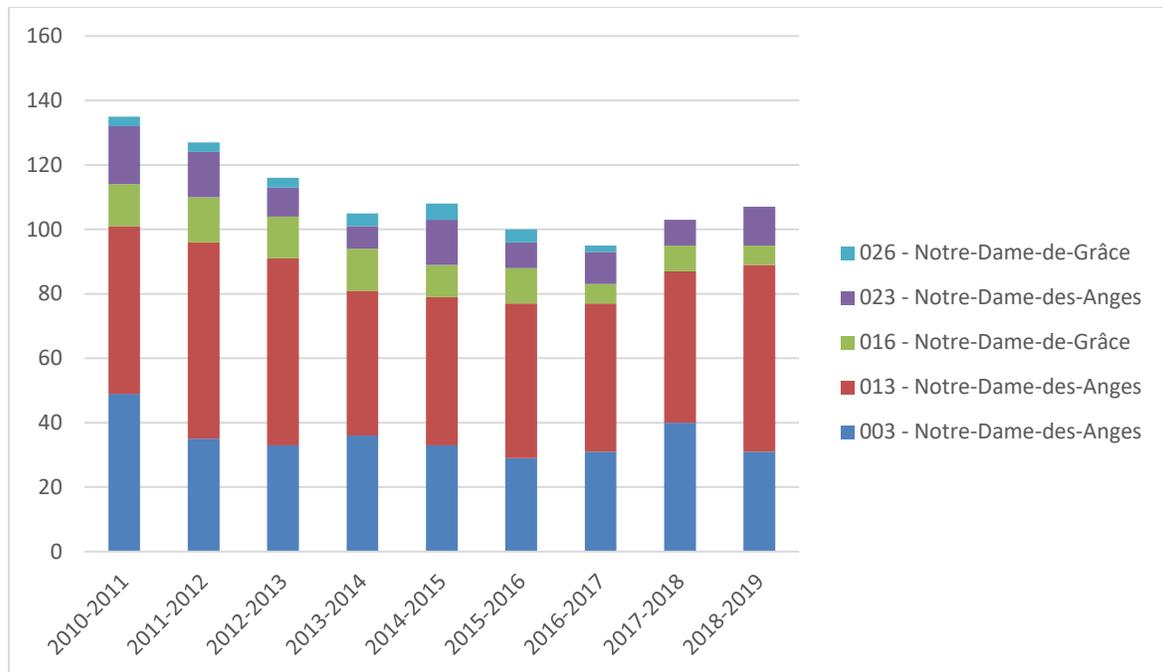


FIGURE 1

La figure 1 présente la courbe de fréquentation scolaire depuis l’année scolaire 2010-2011. On remarque une baisse marquée du nombre d’élèves à l’école entre les années 2010 à 2017, puis une certaine augmentation du nombre d’élèves, ensuite. Il est clair que de façon générale, l’école Roger-Martineau vit une période de décroissance depuis plusieurs années et la tendance ne semble pas vouloir se renverser.

Vingt-trois personnes travaillent à l’école Roger-Martineau. Ils sont répartis comme suit.

	Notre-Dame-des-Anges
Direction	1
Secrétaire	1
Concierges	1
Chauffeur d’autobus	2
Éducatrices au service de garde	1
Éducatrices	6
Enseignants	11
Total	23

ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

L’école Notre-Dame-des-Anges occupe l’ensemble de ses locaux pour répondre à ses besoins en éducation.

- 10 salles de classe
- 1 local d’entretien
- 1 cuisine
- 1 local de retrait
- 1 gymnase

- 1 salle du personnel
- 1 local de photocopie
- 1 bureau de secrétaire
- 1 bureau de direction
- 1 laboratoire de science et d'arts
- 1 local d'orthopédagogie

La cour de récréation de l'école Notre-Dame-des-Anges compte deux paniers de basket, deux balançoires, deux modules de jeux, des jeux de bascule sur ressort, un module pour grimper de style « araignée ». Dans les prochaines années, les modules vont être remplacés par des modules qui répondent aux critères de sécurité. On y trouve aussi un terrain de soccer derrière l'école.

À l'école, les classes du primaire possèdent des pupitres de bois avec un dessus à charnière dans lesquels les élèves peuvent ranger leur matériel scolaire. Par contre, certaines classes au primaire ont des tables de travail. Au secondaire, on retrouve soit des tables, soit des pupitres sans espace de rangement.

Toutes les classes sont équipées de téléviseurs SMART.

CONTEXTE PÉDAGOGIQUE

Toutes nos classes sont des classes multiniveaux. Ceci est dû au nombre d'élèves qui fréquentent notre école. Nous regroupons généralement les élèves par cycle. Cependant, les élèves de 1^{ère} et 2^e année sont séparés. Il y a deux classes.

Avec un très petit nombre d'élèves, il faut toujours prendre avec un certain grain de sel les statistiques sur la réussite éducative de l'école. Par exemple, un seul échec dans un groupe de dix élèves et le taux de réussite de ce groupe vient de chuter de 10%, ce qui est énorme. Or, comme la plupart des groupes-niveaux comptent moins de 10 élèves, les variations sur le taux de réussite scolaire sont très importantes.

Même s'il faut regarder ces statistiques avec un œil critique, nous pouvons en tirer des enseignements intéressants.

De façon générale, nos élèves du primaire réussissent leur passage d'un niveau à l'autre. Le tableau suivant nous montre les taux de réussite des élèves du primaire en français pour les années 2015-2016 à 2021-2022.

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
FRA100	100%	100%	100%	100%	80%	22%	55%
FRA200		100%	100%	71%	100%	50%	40%
FRA300	100%		100%	30%	60%	100%	66%
FRA400	100%	100%		84%	70%	80%	100%
FRA500	100%	100%	100%	20%	40%	100%	70%
FRA600	100%	100%	100%	50%	75%	100%	80%

Comme nous pouvons le voir, nous avons maintenu un taux de réussite en français de 80% au troisième cycle. Il faut cependant être prudent quant aux conclusions à en tirer. Ainsi, de nombreux élèves obtiennent

la note de passage en français, mais éprouvent des difficultés et se voient appuyés par des mesures de soutien comme un PI et des adaptations ou encore des modifications.

De la même manière, le tableau suivant nous présente le taux de réussite en mathématique pour les élèves du primaire pour les mêmes années scolaires.

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	201-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
MAT100	100%	100%	100%	100%	100%	22%	66%
MAT200		100%	100%	100%	100%	50%	80%
MAT300	100%		100%	40%	100%	50%	66%
MAT400	100%	100%		100%	60%	60%	100%
MAT500	100%			30%	20%	100%	66%
MAT600	100%	100%	50%	50%	75%	100%	60%

Il appert à la lecture de ce tableau que la maîtrise des mathématiques est plus difficile pour les élèves de 5^e et 6^e année. Et encore une fois, il faut se garder de tirer des conclusions hâtives de ces tableaux considérant la taille restreinte des groupes.

Remarque : les espaces vides dans les deux tableaux indiquent que durant les années où on trouve ces « trous », cette matière n’a pas été enseignée à ce niveau.

Pour les élèves du secondaire, les choses ne sont pas tout à fait pareilles. Ainsi le tableau suivant présente les taux de réussite en français au secondaire depuis l’année scolaire 2011-2012.

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
132108	78%	50%	50%	80%	85%	85%	40%
132208	100%	100%	100%	100%	100%	75%	80%
132308	86%	57%	40%	70%	100%	100%	100%

Nous pouvons voir que les variations sont similaires au primaire et que le taux de réussite y est souvent de 75%. Le tableau suivant présente les taux de réussite en mathématique au secondaire depuis l’année scolaire 2015-2016.

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
063126	80%	50%	50%	85%	100%	75%	55%
063226	100%	88%	100%	66%	100%	67%	60%
063306	100%	86%	100%	85%	100%	75%	80%

Ici on remarque que la réussite n’est pas aussi bonne qu’au primaire. Par contre, on voit que les élèves qui se retrouvent en deuxième et en troisième secondaire obtiennent une certaine réussite qui ne semble pas automatiquement acquise en première secondaire.

Le passage de 6^e année à la première secondaire se fait parfois difficilement, mais une fois ce défi surmonté, la réussite redevient possible.

CONTEXTE PROFESSIONNEL

L'école Roger-Martineau compte 10 enseignants : 2 au préscolaire et 4 au primaire à Natashquan, 2 au secondaire et 2 spécialistes qui offrent à la fois au primaire et au secondaire. L'école compte aussi sur les services d'une enseignante en orthopédagogie et de 4 éducatrices spécialisées.

CONTEXTE CULTUREL

L'école Roger-Martineau accueille une clientèle autochtone importante. Environ 60% de la clientèle étudiante provient de la réserve de Nutashquan. La langue maternelle de ces élèves est l'Innu. Ces élèves se trouvent donc en situation d'apprentissage en langue seconde.

Natashquan cultive un riche héritage culturel avec ses nombreux artistes et son festival Innucadie. L'école participe d'ailleurs à cet héritage en s'associant au Comité des spectacles par Natashquan, un OSBL local, pour présenter des spectacles en cours d'année scolaire.

La chasse et la pêche, autant sportive que commerciale, représentent des activités prisées que partagent les communautés Innues et francophone.

FORCES ET FAIBLESSES DE L'ÉCOLE

Forces

- Équipe-école stable et compétente
- Milieu tissé serré
- Équipement technologique à jour (écran SMART, ordinateurs, ipad)
- Accès à internet par fibre optique
- Emphase mis sur un enseignement explicite

Défis

- Classes multiniveaux
- Haut taux d'absentéisme
- Mobilisation faible des parents
- Éloignement des activités culturelles
- Éloignement des services reliés aux besoins particuliers des élèves
- Contexte d'enseignement en langue seconde

ENJEUX

L'équipe chargée de l'élaboration du projet éducatif s'entend pour identifier trois enjeux au cœur des préoccupations de l'école. Ces enjeux sont :

1. La compréhension en lecture
2. L'écriture
3. Le défi de l'engagement scolaire parental et communautaire
4. Les saines habitudes de vie

Chacun de ces enjeux renvoie à des faiblesses et aux observations que l'équipe-école fait de la situation. La consultation menée auprès des élèves, des parents ainsi qu'auprès de la population renforce cette idée que les enjeux choisis sont au cœur des défis que l'école Roger-Martineau doit relever.

LA COMPRÉHENSION EN LECTURE

Depuis de nombreuses années, l'équipe-école constate que le niveau de maîtrise de la langue écrite est un réel défi pour les élèves. L'impact de ce constat se fait ressentir dans toutes les matières et à tous les niveaux. Surtout, les difficultés de compréhension en lecture se poursuivent jusqu'au secondaire où les élèves sont davantage sollicités en lecture, ce qui nuit à la réussite éducative.

Par exemple, dans le cadre de la nouvelle approche en géographie et en histoire, le focus est mis sur l'inférence et la synthèse des notions, ce que les difficultés en lecture mettent en lumière chez les élèves. La compréhension des questions et la complexité des textes à lire paralysent les élèves lors des évaluations.

On pourrait croire que cet enjeu touche davantage les élèves autochtones pour qui l'apprentissage du français s'inscrit dans une perspective de langue seconde. Il n'en est rien. Il touche aussi nos élèves francophones qui n'ont pas développé suffisamment leurs compétences de lecteur.

L'ÉCRITURE

Depuis quelques années, l'équipe-école a remarqué qu'il y avait des lacunes importantes au niveau des compétences en écriture. Les élèves n'ont pas suffisamment développé un vocabulaire juste pour s'exprimer. Il est parfois difficile pour les jeunes d'arriver à écrire des textes variés, car ils ont très peu de connaissances sur certains sujets. Cet enjeu est relié avec leur compréhension en lecture.

Nous croyons qu'en faisant vivre quotidiennement des situations d'écriture, le sentiment de compétence en écriture augmentera et le sentiment de confiance aussi sera plus élevé.

LE DÉFI DE L'ENGAGEMENT SCOLAIRE PARENTAL ET COMMUNAUTAIRE

La mobilisation des différents acteurs qui gravitent autour de l'école représente toujours un grand défi. Il n'est pas donné que, dans la région, la valorisation de l'éducation se soit développée au fil du temps. Les principales industries ne demandant pas nécessairement de longues études pour engager une main d'œuvre déjà tenue, les principaux incitatifs à les poursuivre ne pleuvent pas.

Or, tous savent que la réussite scolaire passe d'abord par un réel intérêt des enfants pour l'école en général, leur école en particulier, et les parents jouent un rôle central dans la promotion de cette école à la maison.

Si l'expérience des parents et des enfants dans leur rapport à l'école est positive, les chances de voir cette promotion moussée s'en trouvent décuplées.

LES SAINES HABITUDES DE VIE

Les problèmes de santé comme la prépondérance de l'obésité infantile ainsi que le diabète de type 2 sont généralement liés à des habitudes de vie qui ne sont pas les meilleures. La sédentarité, l'omniprésence des écrans, la malbouffe sont des exemples de la vie quotidienne des élèves d'aujourd'hui.

Ces problèmes de santé ont un impact sur le rendement scolaire que ce soit en augmentant l'absentéisme ou encore par la fatigue excessive dont plusieurs élèves semblent affectés.

ORIENTATIONS

Afin de s'attaquer à ces enjeux, l'école se dote des orientations suivantes :

- Augmenter la réussite de tous les élèves.
- Valoriser la place de l'école.
- Développer de saines habitudes de vie aux élèves régulièrement.

AUGMENTER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

L'équipe-école croit que la meilleure façon d'augmenter la réussite est de développer des stratégies d'enseignement efficace. Cette orientation s'inscrit dans une volonté que tous les élèves vivent des réussites, sans diminuer nos exigences.

La compréhension en lecture est fondamentale à la réussite éducative. Il est inacceptable pour notre école de penser que lorsqu'un élève quitte pour poursuivre ses études à Havre-Saint-Pierre, il n'a pas acquis les compétences nécessaires en lecture pour assurer son succès.

L'école aura recours à plusieurs moyens pour atteindre nos objectifs reliés à cette orientation.

ENSEIGNER DE FAÇON EFFICACE LES STRATÉGIES EN LECTURE

Les enseignants auront recours aux données probantes pour utiliser les stratégies efficaces reliées à la lecture. À l'aide des progressions des apprentissages, les enseignants se sont concertés pour s'assurer que les notions seront vues, selon le niveau qui est convenu. Ceci permettra une harmonisation des pratiques en lecture.

60 MINUTES PAR JOUR DE LECTURE

Il est convenu qu'à chaque jour, les élèves vont faire 60 minutes de lecture, répartis dans la journée. Selon le groupe d'âge, il pourra y avoir de la lecture en grand groupe, en dyade et individuel. Dans le cadre de ce moyen, un enseignement explicite de la lecture est fait auprès de tous les élèves en fonction de leur niveau.

AUGMENTER LES COMPÉTENCES EN ÉCRITURE

L'équipe école veut également améliorer la compétence en écriture des élèves. Les élèves ont parfois un vocabulaire très peu varié pour s'exprimer et ils ont de la difficulté à mettre en mots leurs pensées. Nous voulons placer les élèves dans différentes situations d'écriture. Les enseignants vont se fier aux données probantes pour enseigner des stratégies efficaces reliées à l'écriture. Nous aimerions développer avec les

élèves un dictionnaire avec les mots difficiles et introduire les ateliers d'écriture (Yves Nadon et Lucy Calkins).

FAIRE DE L'OBJECTIVATION EN ENSEIGNEMENT

Il est démontré par les données probantes que c'est une stratégie efficace pour les élèves. Les enseignants modéliseront ce moyen et les élèves pourront valider les apprentissages qu'ils feront.

FAIRE DE L'ÉCOLE UN MILIEU DE VIE DYNAMIQUE ET STIMULANT

Nous sommes d'avis que l'école doit être un milieu de vie dynamique et stimulant. Nous croyons surtout que les impacts d'un milieu de vie attrayant se feront sentir à plusieurs niveaux. Par exemple, nous croyons que l'impact se fera sentir sur la présence des élèves à l'école ou encore sur la mobilisation parentale.

L'école se dote des trois objectifs suivants dans le cadre de cette orientation.

AUGMENTER LA PARTICIPATION DES PARENTS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE LEURS ENFANTS DURANT LE CHEMINEMENT SCOLAIRE

Nous souhaitons impliquer davantage les parents à l'école. Nous croyons que des parents impliqués auront un impact sur la réussite des élèves. C'est pourquoi nous désirons augmenter la participation des parents aux différents aspects de la vie scolaire, en commençant par leur participation aux différents comités (Conseil d'établissement, divers organismes de la région de la Minganie, etc.), ainsi que dans l'organisation d'activités pour les élèves.

FAIRE VIVRE DE SAINES HABITUDES DE VIE AUX ÉLÈVES RÉGULIÈREMENT

L'école joue un rôle d'agent de promotion des saines habitudes de vie auprès des élèves. Faire bouger davantage les élèves, les exposer à une grande variété d'aliments frais, leur apprendre les rudiments d'une alimentation saine, ce ne sont là que quelques exemples concrets du rôle que peut jouer l'école pour que les élèves développent ces saines habitudes de vie.

L'école se dote des deux objectifs suivants dans le cadre de cette orientation.

OFFRIR DES ATELIERS SUR L'ALIMENTATION, LA SEXUALITÉ ET LA SANTÉ MENTALE

Les saines habitudes de vie doivent se vivre et non seulement s'enseigner magistralement. Nous préconisons une approche pratique des saines habitudes de vie et c'est pourquoi nous croyons qu'il est de notre devoir d'offrir des ateliers diversifiés touchant l'alimentation, la sexualité et la santé mentale.

OFFRIR DES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Les activités parascolaires permettent d'enrichir le parcours scolaire de nos élèves. De plus, elles favorisent l'établissement de liens significatifs entre les élèves et avec les membres du personnel. L'école prévoit offrir une variété d'activités sportives et culturelles sur l'heure du dîner et après l'école.

TABLEAU RÉCAPITULATIF ENJEUX – ORIENTATIONS

Enjeux	Orientations
La compréhension en lecture	Développer la maîtrise des compétences en lecture et développer leur sentiment de compétences en compréhension en lecture
L'écriture	Augmenter les compétences en écriture
Le défi de l'engagement scolaire parental et communautaire	Augmenter la participation des parents dans l'accompagnement du parcours scolaire des élèves
Les saines habitudes de vie	Développer chez les élèves de saines habitudes de vie

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS OBJECTIFS – INDICATEURS – CIBLES

AUGMENTER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES		
Objectifs	Indicateurs	Cibles
Augmenter la maîtrise des compétences en lecture	Le taux de réussite à la compétence « lire »	D'ici 2027, augmenter le taux de réussite à 70% pour les élèves du primaire et à 65% pour les élèves du secondaire.
Augmenter le sentiment de compétence en compréhension en lecture	Nombre d'activités qui abordent le sentiment de compétence	À déterminer
Augmenter les compétences en écriture	Le taux de réussite à la compétence « écrire »	D'ici 2027, augmenter le taux de réussite à 75% pour les élèves du primaire et à 65% pour les élèves du secondaire.

VALORISER LA PLACE DE L'ÉCOLE		
Objectif	Indicateurs	Cibles
Sensibiliser les parents à accompagner leurs enfants durant le cheminement scolaire.	Le nombre de parents qui participe aux rencontres.	D'ici 2026-2027, nous visons une participation parentale de 50% des parents.

LE BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE DES ÉLÈVES		
Objectifs	Indicateurs	Cibles
Développer chez les élèves de saines habitudes de vie	Le nombre d'ateliers offert pour les élèves	16 ateliers d'ici l'année scolaire 2026-2027